

Délibération du Comité Syndical n° CS 31/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick

COSYNS Louis

COURIVAUD Bernadette

FOURRÉ Daniel

RICHER Marie-Pierre

RIOTTE Emmanuel

BERNARD Paul

CHABRILLAT Guy

CHARLES Jean-Pierre

COLLIN Pascal

DEBONO Yves

DRUNAT Christophe

GODARD Denys

GONTHIER Gilles

GRESSET François

LARDY Jean-Pierre

MATHE Jean-Roger

RIMBAULT Jean-Claude

TIMMERMAN Patrick

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier

DE BARTILLAT Nathalie

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

GOFFINET Pierre -Etienne

LALLIER Annie

NAULEAU Nicolas

PIETU Delphine

PRELY Damien

RIVET Michelle

ROGER Claude

ROULLET Dominique

SINSOULIER-BIGOT Agnès

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

PRELY Damien

ROULLET Dominique

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la Région Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Village de la Forêt

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC Le Dunois

Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

-

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la Région Centre-Val de Loire

Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

-

RIOTTE Emmanuel

BARNIER Patrick

COSYNS Louis

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

ID : 018-200041481-20191212-CS31_2019-DE

Point n°1

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 octobre 2019

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 11 octobre 2019, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 32/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick	Délégué du Conseil départemental du Cher
COSYNS Louis	Délégué de la Région Centre-Val de Loire
COURIVAUD Bernadette	Déléguée du Conseil départemental du Cher
FOURRÉ Daniel	Délégué du Conseil départemental du Cher
RICHER Marie-Pierre	Déléguée du Conseil départemental du Cher
RIOTTE Emmanuel	Délégué du Conseil départemental du Cher
BERNARD Paul	Délégué de la CDC Trois Provinces
CHABRILLAT Guy	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
CHARLES Jean-Pierre	Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry
COLLIN Pascal	Délégué de la CDC Cœur de France
DEBONO Yves	Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
DRUNAT Christophe	Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
GODARD Denys	Délégué de la CDC Village de la Forêt
GONTHIER Gilles	Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
GRESSET François	Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
LARDY Jean-Pierre	Délégué de la CDC Le Dunois
MATHE Jean-Roger	Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher
RIMBAULT Jean-Claude	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
TIMMERMAN Patrick	Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier	-
DE BARTILLAT Nathalie	Délégué de la CDC Pays de Nérondes
DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine	Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
GOFFINET Pierre -Etienne	Déléguée du Conseil départemental du Cher
LALLIER Annie	Délégué de la CDC La Septaine
NAULEAU Nicolas	Déléguée du Conseil départemental du Cher
PIETU Delphine	Délégué de la CDC Berry Grand Sud
PRELY Damien	Déléguée du Conseil départemental du Cher
RIVET Michelle	Délégué de la CDC Cœur de Berry
ROGER Claude	Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
ROULLET Dominique	Délégué de la CDC Cœur de France
SINSOULIER-BIGOT Agnès	Délégué de la Région Centre-Val de Loire
	Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine	-
PRELY Damien	RIOTTE Emmanuel
ROULLET Dominique	BARNIER Patrick
	COSYNS Louis

Point n°2

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200041481-20191212-CS32_2019-DE

Débat des orientations budgétaires 2020

Le Comité Syndical,

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la circulaire n°NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée ;

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif 2020 ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Vu le rapport du Président et ses propositions ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver le débat d'orientations budgétaires 2020**, dont la présentation est annexée à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 33 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix



PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 33/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick

COSYNS Louis

COURIVAUD Bernadette

RICHER Marie-Pierre

RIOTTE Emmanuel

BERNARD Paul

CHABRILLAT Guy

CHARLES Jean-Pierre

COLLIN Pascal

DEBONO Yves

DRUNAT Christophe

GODARD Denys

GONTHIER Gilles

GRESSET François

LARDY Jean-Pierre

MATHE Jean-Roger

RIMBAULT Jean-Claude

TIMMERMAN Patrick

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier

DE BARTILLAT Nathalie

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

FOURRÉ Daniel

GOFFINET Pierre -Etienne

LALLIER Annie

NAULEAU Nicolas

PIETU Delphine

PRELY Damien

RIVET Michelle

ROGER Claude

ROULLET Dominique

SINSOULIER-BIGOT Agnès

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

PRELY Damien

ROULLET Dominique

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la Région Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Village de la Forêt

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC Le Dunois

Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

-

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la Région Centre-Val de Loire

Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

-

RIOTTE Emmanuel

BARNIER Patrick

COSYNS Louis

Point n°3

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200041481-20191212-CS33_2019-DE

Ouverture anticipée des crédits 2020

Le Comité Syndical,

Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales autorisant l'ordonnateur à engager et mandater des dépenses d'investissement, sur l'autorisation de l'assemblée délibérante, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de service entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif ;

Considérant qu'il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits en dépenses pour l'exercice 2020 ;

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel, telles que les autorisations de programme, le mandatement est autorisé dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'ouvrir** des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts dans l'année précédente. Jusqu'au vote du budget 2020, les dépenses autorisées ne pourront pas dépasser les plafonds suivants :

Chapitre	Total des crédits d'investissements ouverts au budget 2019 hors autorisations de programme	Ouverture des crédits d'investissements en 2020
21	15 000,00 €	3 750,00 €
27	1 004 973,00 €	251 343,25 €
Total	1 019 973,00 €	254 993,25 €

VOTE :

Pour : 30,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix


PATRICK BARNIER
Berry
numérique
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 34/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick
COSYNS Louis
COURIVAUD Bernadette
RICHER Marie-Pierre
RIOTTE Emmanuel
BERNARD Paul
CHABRILLAT Guy
CHARLES Jean-Pierre
COLLIN Pascal
DEBONO Yves
DRUNAT Christophe
GODARD Denys
GONTHIER Gilles
GRESSET François
LARDY Jean-Pierre
MATHE Jean-Roger
RIMBAULT Jean-Claude
TIMMERMAN Patrick

Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Village de la Forêt
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier
DE BARTILLAT Nathalie
DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
FOURRÉ Daniel
GOFFINET Pierre -Etienne
LALLIER Annie
NAULEAU Nicolas
PIETU Delphine
PRELY Damien
RIVET Michelle
ROGER Claude
ROULLET Dominique
SINSOULIER-BIGOT Agnès

-
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC La Septaine
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
PRELY Damien
ROULLET Dominique

-
RIOTTE Emmanuel
BARNIER Patrick
COSYNS Louis

Point n°4

Avenant n°5 à la convention de délégation de service public avec Berry Fibre Optique

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5 ;

Vu la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit signée le 9 novembre 2016 entre Berry Numérique et le groupement Axione et Bouygues Energie et Services ;

Vu le courrier du 9 novembre 2016 indiquant la substitution de la société Berry Fibre Optique au groupement Axione et Bouygues Energie et Services ;

Vu l'avenant n°1 voté par le comité syndical du 20 juin 2017 ;

Vu l'avenant n°2 voté par le comité syndical du 12 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n°3 voté par le comité syndical du 11 octobre 2018 ;

Vu l'avenant n°4 voté par le comité syndical du 2 juillet 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 12 décembre 2019 ;

Considérant que les évolutions opérationnelles, financières et économiques du projet nécessitent d'établir un avenant n°5 à la convention, qui prévoit notamment :

- De confier au Délégitaire la réalisation d'extensions du Réseau pour assurer la complétude des déploiements sur les zones arrière de points de mutualisation déployés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat sur le département du Cher représentant environ 8727 prises dont 666 en raccordement non standard ;
- De préciser les modalités de mise en œuvre du principe de cohérence des réseaux d'initiative publique afin de tenir compte du lancement par le Délégitant d'une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la réalisation de la Phase 2 de la couverture FttH des départements du Cher et de l'Indre ;
- De définir les modalités d'éligibilité ainsi que le processus de raccordement des Logements ne relevant pas du régime des raccordements standards.

Considérant que les deux premières missions confiées au Délégitaire pourront être, en tant que de besoin, déclenchées de manière distincte à la discrétion du Délégitant. En effet, ces deux missions devront s'articuler avec les résultats de la DSP de la phase 2 et le scénario final retenu. En fonction de l'affermissement ou

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

ID : 018-200041481-20191212-CS34_2019-DE

non des tranches optionnelles prévues dans le programme
deux premières missions de l'avenant n°5 pourraient ne jamais s'appliquer ;

Vu le rapport et la présentation du Président ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de l'avenant n°5 à la convention entre Berry fibre Optique et Berry Numérique, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et tous les documents associés.

VOTE :

Pour : 30,625 voix (7 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 16,625 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Délibération du Comité Syndical n° CS 35/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette
RICHER Marie-Pierre
RIOTTE Emmanuel
BERNARD Paul
CHABRILLAT Guy
CHARLES Jean-Pierre
COLLIN Pascal
DEBONO Yves
DRUNAT Christophe
GODARD Denys
GONTHIER Gilles
GRESSET François
LARDY Jean-Pierre
MATHE Jean-Roger
RIMBAULT Jean-Claude
TIMMERMAN Patrick

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier
COSYNS Louis
DE BARTILLAT Nathalie
DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
FOURRÉ Daniel
GOFFINET Pierre -Etienne
LALLIER Annie
NAULEAU Nicolas
PIETU Delphine
PRELY Damien
RIVET Michelle
ROGER Claude
ROULLET Dominique
SINSOULIER-BIGOT Agnès

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
PRELY Damien

Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Village de la Forêt
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Arnon Boischaud Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
-
Délégué de la CDC Pays de Nérondes
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC La Septaine
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
-
RIOTTE Emmanuel
BARNIER Patrick

Point n°5

Avenant n°2 à la convention de financement avec la communauté de communes Vierzon Sologne Berry

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Cher;

Vu la délibération n°CS 05/2017 du 8 mars 2017 formalisant les relations financières entre Berry Numérique et la communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;

Vu la délibération n°CS 05/2019 du 29 janvier 2019 approuvant l'avenant n°1 à la convention de financement de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry ;

Considérant que de nouvelles discussions et des besoins spécifiques notamment d'entreprises présentes, nécessitent une évolution du périmètre initial en ajoutant les périmètres suivants dans le projet de déploiement du très haut débit en fibre optique :

- Site de l'entreprise Gaz Réseau Distribution et locaux alentours situés chemin Jacques Nivard à Méry sur Cher ;
- Site de l'entreprise Woesteland Piscines et locaux alentours situés chemin de Launay à Thénieux ;
- Restaurant La Mignardise situé au Château de longchamps à Nohant en Graçay.

Considérant que cette opération étant réalisée en dépassant l'enveloppe financière prévue par le schéma directeur d'aménagement numérique, elle est intégralement financée par la communauté de communes ;

Considérant qu'il convient d'établir un avenant élargissant le périmètre initial de la convention modifiant notamment l'article 4 de la convention relatif au montant de l'opération ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

ID : 018-200041481-20191212-CS35_2019-DE

DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention de financement de la communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant n°2 et tous les documents associés avec cet EPCI.

VOTE :

Pour : 25,875 voix (5 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 11,875 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 36/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick

COURIVAUD Bernadette

RICHER Marie-Pierre

RIOTTE Emmanuel

BERNARD Paul

CHABRILLAT Guy

CHARLES Jean-Pierre

COLLIN Pascal

DEBONO Yves

DRUNAT Christophe

GODARD Denys

GONTHIER Gilles

GRESSET François

LARDY Jean-Pierre

MATHE Jean-Roger

RIMBAULT Jean-Claude

TIMMERMAN Patrick

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier

COSYNS Louis

DE BARTILLAT Nathalie

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

FOURRÉ Daniel

GOFFINET Pierre -Etienne

LALLIER Annie

NAULEAU Nicolas

PIETU Delphine

PRELY Damien

RIVET Michelle

ROGER Claude

ROULLET Dominique

SINSOULIER-BIGOT Agnès

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine

PRELY Damien

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Village de la Forêt

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC Le Dunois

Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

-

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Délégué de la Région Centre-Val de Loire

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué de la Région Centre-Val de Loire


Déléguée de la Région Centre-Val de Loire

-

RIOTTE Emmanuel

BARNIER Patrick

Point n°6

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200041481-20191212-CS36_2019-DE

Modification des statuts de Berry Numérique

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté n°2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la communauté de communes des Villages de le Forêt avec extension à la commune de Massay ;

Considérant que ce changement de périmètre nécessite une remise à jour des statuts de Berry Numérique ;

Considérant qu'à la suite de la fusion de ces deux communautés de communes, cette nouvelle communauté de communes n'obtient qu'un seul délégué, le nombre d'habitant étant inférieur à 15 000 habitants et que la communauté de communes Cœur de Berry perd une partie de ses habitants, il convient de modifier nos statuts (notamment l'article 4.1 *désignation des délégués au Comité syndical*) et ses deux annexes ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver la modification des statuts de Berry Numérique tels qu'annexés à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 25,875 voix (5 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 11,875 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE


Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 37/2019

Réunion du 12 décembre 2019

Le 12 décembre 2019, à 9h30, se sont réunis à l'amphithéâtre de la pyramide du Conseil départemental, 7 route de Guerry, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Date de convocation :

3 décembre 2019

Secrétaire de séance :

Gilles GONTHIER

Nombre de membres en exercice :

31

Étaient Présents :

BARNIER Patrick
COURIVAUD Bernadette
RICHER Marie-Pierre
RIOTTE Emmanuel
BERNARD Paul
CHABRILLAT Guy
CHARLES Jean-Pierre
COLLIN Pascal
DEBONO Yves
DRUNAT Christophe
GODARD Denys
GONTHIER Gilles
GRESSET François
LARDY Jean-Pierre
MATHE Jean-Roger
RIMBAULT Jean-Claude
TIMMERMAN Patrick

Étaient absents ou excusés

BALLERAT Xavier
COSYNS Louis
DE BARTILLAT Nathalie
DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
FOURRÉ Daniel
GOFFINET Pierre -Etienne
LALLIER Annie
NAULEAU Nicolas
PIETU Delphine
PRELY Damien
RIVET Michelle
ROGER Claude
ROULLET Dominique
SINSOULIER-BIGOT Agnès

Pouvoirs

DE BENGY -PUYVALLEE Ghislaine
PRELY Damien

Délégué du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Trois Provinces
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise
Délégué de la CDC Terres du Haut Berry
Délégué de la CDC Village de la Forêt
Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais
Délégué de la CDC Sauldre et Sologne
Délégué de la CDC Le Dunois
Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
-
Délégué de la CDC Pays de Néronde
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC La Septaine
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Berry Grand Sud
Déléguée du Conseil départemental du Cher
Délégué de la CDC Cœur de Berry
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
Délégué de la CDC Cœur de France
Délégué de la Région Centre-Val de Loire
Déléguée de la Région Centre-Val de Loire
-
RIOTTE Emmanuel
BARNIER Patrick

Point n°7

Envoyé en préfecture le 13/12/2019
Reçu en préfecture le 13/12/2019
Affiché le 
ID : 018-200041481-20191212-CS37_2019-DE

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique ;

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive approuvée par l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 ;

Considérant que le GIP est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif ;

Considérant que le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'e-administration au sein de la Région Centre-Val de Loire, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation notamment des services qui n'étaient pas mis en place au sein de Berry Numérique ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adhérer au GIP RECIA pour accéder aux différents services de l'e-administration ;

Considérant qu'à titre indicatif, la cotisation pour l'adhésion annuelle au GIP RECIA est de 100 € et que l'option 1 pour bénéficier des 7 outils d'e-administration est d'un montant annuel de 320 € ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** l'adhésion au GIP RECIA ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention et tous les documents s'y afférents ;
- **de désigner** Patrick BARNIER en tant que représentant titulaire et Guy CHABRILLAT en tant que représentant suppléant à l'Assemblée Générale du GIP RECIA ;
- **d'inscrire** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle au chapitre 011 .

Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

ID : 018-200041481-20191212-CS37_2019-DE



VOTE :

Pour : 25,875 voix (5 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 11,875 voix et 14 délégués de CDC représentant 14 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

